

VIVEA



**Appel d'offre permanent, nouvelle réglementation sur les OPCA, Hâpi, augmentation de la collecte, régionalisation des comités, Certiphyto, cotisants de solidarité : tour d'horizon sur ce qui change à VIVEA.**

## Un nouveau fonctionnement pour répondre aux priorités stratégiques 2010-2012

En décembre 2009, le conseil d'administration de VIVEA a défini ses priorités stratégiques pour les trois années suivantes. Le troisième Plan stratégique triennal (PST) ainsi adopté définit quatre domaines prioritaires de formation pour les années 2010-2012 :

- la stratégie et le pilotage d'entreprise (adaptation aux marchés, management de l'entreprise);
- le volet économique du développement durable (réduction des coûts de production, mise en œuvre de circuits courts, qualité des produits en lien avec les attentes des consommateurs);
- le volet environnemental du développement durable (nouveaux itinéraires techniques, meilleure autonomie énergétique, certification environnementale, participation à la gestion concertée des ressources);
- le volet social du développement durable (optimisant l'organisation du travail, santé et sécurité au travail, liens avec les autres acteurs du territoire).

Ces priorités nationales sont ensuite déclinées par les comités territoriaux, en fonction des spécificités locales.

La mise en place de ce PST s'accompagne d'une mobilisation de moyens financiers supplémentaires et d'une réforme du mode de fonctionnement de VIVEA (politique d'achat global, possibilité de régionalisation des comités, nouveau portail informatique).

### Des moyens financiers accrus

Dans un contexte d'augmentation du nombre global de projets de formation, accentué par l'émergence de besoins nouveaux liés au Grenelle de l'environnement (Certiphyto en particulier, voir encadré), le conseil d'administration a estimé qu'une augmentation des moyens financiers de VIVEA était nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par le PST.

Cet accroissement s'est effectué tout d'abord par une mobilisation accrue des co-financements négociés par VIVEA auprès de l'Etat<sup>(1)</sup>, des Conseils régionaux et de l'Europe (FSE et FEADER). Le volu-

1. Dans le cadre des engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

### LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, PREMIER RÉSEAU DE FORMATION AU CERTIPHYTO



Depuis le début de l'expérimentation Certiphyto, les Chambres d'agriculture et leurs partenaires locaux ont consacré d'importants moyens au développement de ces formations.

Dans le cadre de leur projet stratégique Terres d'Avenir, les Chambres ont mutualisé et fait évoluer leurs ressources pédagogiques (y compris en formations ouvertes et à distance).

Aujourd'hui en France, près de 105 000 agriculteurs se sont inscrits à une formation en vue d'obtenir le Certiphyto. 35 500 d'entre eux, soit plus du tiers, l'ont fait auprès d'un centre de formation du groupe Chambres d'agriculture. Cela représente plus du double de l'activité de chacun des autres réseaux de formation.





## DES CONTRIBUTEURS DE PLUS EN PLUS VARIÉS

Le montant de la cotisation moyenne à Vivéa est de 64€. Cette contribution est calculée en fonction du plafond de la sécurité sociale :

- cotisation minimum de 0,137 % du plafond de la sécurité sociale, soit 47€.
- cotisation maximum de 0,75 % du plafond de la sécurité sociale, soit 257€.

Les actifs non salariés (chefs d'entreprises, collaborateurs familiaux ou aides familiales) des secteurs de l'agriculture, des travaux forestiers, des travaux agricoles (dont les paysagistes), à jour de leurs contributions, peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale de leur formation par VIVEA. Il en va de même pour ceux en cours d'installation, qui sont ayants droits de fait.

Quant aux personnes dont les exploitations sont jugées « inaptées au redressement », depuis 2006, elles peuvent bénéficier d'un financement de leur formation dans le cadre du congé de formation des chefs d'entreprises agricoles.

Depuis 2009, les cotisants de solidarité agricoles non retraités et de moins de 65 ans sont également contributeurs (au taux plancher de 47€) et accèdent donc aux financements VIVEA.

Le PST définit des publics prioritaires pour la formation. Il s'agit des personnes en phase d'installation, des contributeurs des filières jugées « en crise » et des catégories accédant moins à la formation (cotisants de solidarité, public féminin, producteurs de légumes, horticulteurs, entrepreneurs du territoire et paysagistes).

me des cofinancements est ainsi passé entre 2009 et 2011 de 6 à 15,5 millions d'euros potentiels. Sur la même période, le montant de la collecte a augmenté de 32 % :

- 34,1 millions en 2009,
- 43,2 millions en 2010,
- 45 millions prévus en 2011.

En complément, 73 000 cotisants de solidarité à la MSA sont devenus contributeurs de VIVEA à partir de 2010 (voir encadré).

### Vers une politique d'achat global

Pour être en conformité avec la loi sur la formation professionnelle continue de 2009 (voir encadré), VIVEA a mis en place une politique d'achat global. Celle-ci consiste à lancer des appels d'offre permanents (AOP) ouverts à l'ensemble des

organismes de formation. Si une offre de formation répond aux critères définis, VIVEA achète l'ensemble de la prestation à un prix de vente préalablement fixé et se charge du montage financier (mobilisation de co-financements), sans se préoccuper du détail des coûts.

La politique d'achat doit permettre de traiter des volumes importants de formation en simplifiant le mode de gestion, d'as-

surer une meilleure fluidité et réactivité dans le traitement des demandes de financements et donc un meilleur service aux organismes de formation et aux contributeurs.

Elle permet également d'optimiser l'utilisation du volume croissant de cofinancements gérés par VIVEA. Prenons l'exemple d'une formation sur une thématique éligible à un co-financement et dont le coût horaire total est de 20€, dont 5€ à la charge du stagiaire.

- dans l'ancien système, le centre de formation facture 15€/heure stagiaire (€/HS) à VIVEA, qui peut ainsi mobiliser 15€/HS de cofinancement.
- dans le cadre d'une politique d'achat globale, VIVEA achète au centre la totalité de la formation soit 20€/HS et peut ainsi mobiliser 20€/HS de cofinancements. Au final, VIVEA verse toujours 15€/HS (les 5 autres €/HS étant perçus directement par le centre auprès du stagiaire).

Le nombre des stagiaires bénéficiant des fonds gérés par VIVEA est passé de 92 000 en 2009 à près de 155 000 en 2010.

Facilitée par la mise en place de la politique d'achat global, cette augmentation a nécessité d'adapter le fonctionnement des comités territoriaux de VIVEA.

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LES ORGANISMES COLLECTEURS

La loi de 2009 sur l'orientation et la formation tout au long de la vie fixe de nouvelles obligations de transparence aux organismes collecteurs. Les priorités, les critères et les conditions de prise en charge doivent ainsi être rendues publiques, afin de garantir la bonne utilisation des fonds gérés (assimilés à des fonds publics) et une équité de traitement des organismes de formation. La politique d'achat global mise en place par VIVEA et les appels d'offre permanents répondent à ces exigences.

Par contre, comme Fonds d'Assurance Formation (FAF) de non-salariés, VIVEA n'est pas tenu de respecter le seuil minimum de collecte annuelle de 100 millions d'euros imposé aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).

VIVEA ACCOMPAGNE LES FILIÈRES EN CRISE PAR LA FORMATION



VIVEA choisit d'accompagner les filières frappées par la crise économique, parfois doublée d'une crise de confiance. La transformation profonde opérée par ces crises nécessite l'acquisition de compétences et d'outils de pilotages nouveaux. Les cadres de formation, élaborés en partenariat avec les acteurs des filières concernées, placent l'exploitant agricole au centre du dispositif et s'intéressent à son revenu dans son ensemble, au-delà des coûts de production. La formation permet à l'exploitant agricole de s'adapter à ces nouvelles réalités tout en étant acteur de la mise en œuvre de ses propres solutions. Des solutions personnalisées qui débouchent sur un plan d'action et une meilleure confiance en l'avenir et son métier.

Le dispositif de formation expérimentale « Mon revenu : mieux le comprendre pour l'améliorer » à destination des éleveurs laitiers est un exemple de cette approche renouvelée de la formation et d'une mobilisation du public réussie, grâce aux partenariats nationaux et locaux conduits par les Comités VIVEA territoriaux. Un dispositif de formation pour les éleveurs bovins viande est en cours d'élaboration, qui sera effectif au cours de l'hiver 2011 - 2012.

Jean-Jacques LOUSSOUARN  
Directeur général de Vivéa

Un rôle renouvelé pour les comités

Le conseil d'administration de VIVEA a fait évoluer le mode d'agrément des formations par les comités, en vue de mettre en place la politique d'achat global.

Les Comités ont tout d'abord travaillé sur leurs orientations. Dans chaque région, les élus ont élaboré de nouveaux plans de développement de la formation à partir du PST et des orientations régionales retenues lors de la préparation de ce dernier. Chaque comité a défini une dizaine de priorités publiées sous la forme d'appel d'offres permanent (AOP).

Le rôle politique des élus est ainsi recentré sur la définition des orientations, sur l'analyse de besoins, sur l'agrément des programmes territoriaux et sur le suivi et l'évaluation des programmes.

La généralisation de la politique d'achat global de VIVEA a conduit à l'évolution du mode d'agrément des comités. Progressivement, ils agrèent des priorités, traduites en AOP auxquelles sont allouées des enveloppes financières. Des cahiers des charges ou des descriptifs de forma-

tion spécifiques pour les demandes individuelles et collectives standard complètent ce dispositif.

Les demandes de financement sont alors instruites techniquement au fil de l'eau par le conseiller VIVEA, à la lumière du contenu des AOP. En parallèle, dans le cas où les demandes de financement ne répondraient à aucun AOP, les comités continuent à agréer des formations comme auparavant.

Les conseillers rendent compte de la consommation des différentes AOP aux élus à chaque comité. Un bilan détaillé annuel complète le dispositif.

Régionalisation ou non régionalisation ?

La possibilité a également été donnée aux comités de régionaliser leur fonctionnement, les comités départementaux devenant alors des commissions consultatives. Cette décision intervient dans un contexte de révision des politiques publiques, elle fait aussi suite à la demande de certains élus qui souhaitaient mobiliser différemment les membres de leurs comités.

Les organisations professionnelles agricoles composant les comités ont fait ce choix de régionalisation dans la moitié des régions (cf page 37).

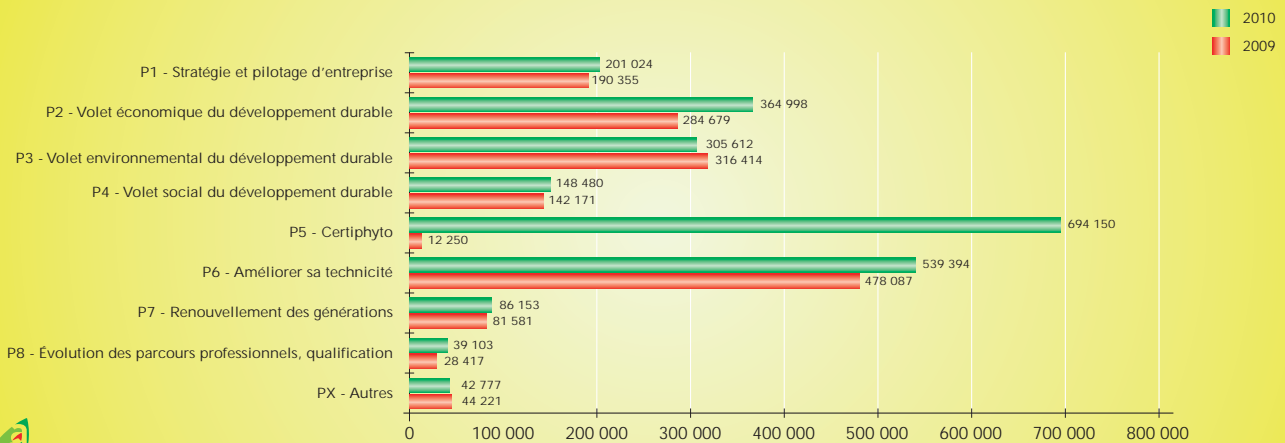
Hâpi, le nouvel extranet de VIVEA



Pour compléter l'évolution de son dispositif, VIVEA met en place un nouvel extranet nommé Hâpi. Cet outil est destiné à traiter les flux de réponses aux AOP. Il conserve la possibilité de déposer d'autres demandes et gère la mobilisation des cofinancements, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des démarches supplémentaires.

Graphique 1

### Évolution du nombre d'heures stagiaires entre 2009 et 2010



## Un accès optimisé à la formation

La combinaison entre une instruction simplifiée des dossiers, une mobilisation accrue des prescripteurs et un développement de l'offre de formation, permet d'augmenter de façon durable l'accès à la formation des chefs d'exploitations agricoles, des entreprises des territoires et des paysagistes. En effet le passage de 1,6 millions d'heures stagiaires gérées par VIVEA en 2009 à près de 2,5 millions en 2010 ne s'explique pas seulement par le développement des formations Certiphyto. Ainsi, les formations à la gestion de l'entreprise sont en hausse de 28% et les formations techniques de 13% (voir graphique). Cette tendance marque un réel regain d'intérêt des agriculteurs pour les actions collectives.

**Mikaël NAÏLHO**

*Chambres d'agriculture France  
Pôle Innovation, développement, compétences*

### Carte de France des régions ayant fait le choix de la régionalisation des comités VIVEA

